

Le partenariat public-privé, un instrument de mutualisation des ressources et de partage des risques

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 31-05-2011 00:29:54

Le partenariat public-privé (PPP) se traduit par la mutualisation des ressources et le partage des risques dans une relation gagnante pour les deux parties, a indiqué, lundi à Casablanca, Salaheddine Mezouar, ministre de l'Economie et des Finances.

S'exprimant à l'ouverture de la 9-ème conférence de la Femip (Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat) de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), M. Mezouar a souligné que le recours au PPP, qui a connu ces dernières années un développement remarquable dans le pays, répond à des besoins de financement croissants, au souci d'une allocation optimale des ressources, tout en faisant profiter le secteur public du savoir-faire du privé pour l'élaboration et la conduite des projets.

Le Maroc, qui a lancé plusieurs chantiers de réformes, a engagé des politiques sectorielles et des projets structurants avec l'appui du privé, a-t-il noté lors de cette rencontre initiée sous le thème "Relever le défi des infrastructures en Méditerranée, le potentiel des PPP".

Le Royaume veut renforcer le recours au PPP pour améliorer l'offre publique en infrastructures et services, ainsi que la compétitivité du pays, a-t-il ajouté.

Le Maroc, qui a réalisé des projets PPP réussis dans l'énergie, l'agriculture ou les infrastructures portuaires dans le cadre de la loi sur la gestion déléguée, envisage à moyen terme d'élaborer une loi spécifique aux PPP, a-t-il dit.

Le ministre a précisé, dans ce sens, qu'une cellule a été constituée pour participer à la formulation de la politique du gouvernement dans ce domaine, fournir une assistance aux ministères et développer les bonnes pratiques en la matière.

Le rôle de cette cellule évoluera progressivement pour impulser la dynamique PPP et pourrait voir son champs d'action s'élargir en fonction de l'analyse des besoins des secteurs, a-t-il indiqué.

De son côté, le vice-président de la BEI, M. Philippe De Fontaine Vive, a souligné que les pays partenaires méditerranéens devront développer rapidement leur capacité à mobiliser le secteur privé et renforcer leur attractivité des investissements directs étrangers (IDE), à travers notamment le PPP ou le modèle concessionnel.

Une enveloppe de plus de 300 milliards d'euro devra être investie, d'ici à 2030, dans les infrastructures d'utilité collective au Sud et à l'Est de la Méditerranée, notamment pour la gestion des eaux, les services urbains et l'énergie, a-t-il noté.

Dans ce cadre, De Fontaine Vive a mis en exergue l'expérience et le savoir-faire reconnu en matière

de PPP de la BEI, qui a contribué à étendre le recours à ce modèle innovant un peu partout dans le monde, par le biais notamment de la Femip qui a investi plus de 12,5 milliards d'euros dans 9 pays méditerranéens.

Outre la présentation des principaux résultats de la nouvelle étude régionale de la BEI sur les PPP en Méditerranée, cette rencontre examinera quelques "exemples de réussite et enseignements tirés de l'expérience" et traitera des "moteurs de succès : le cadre juridique et institutionnel des PPP" et de "l'amélioration de l'attrait financier des PPP".

Cette conférence, qui réunit acteurs et experts marocains et étrangers, a été initiée par le ministère de l'Economie et des Finances, la BEI et l'Association des chambres de commerce et d'industrie méditerranéenne (ASCAME) en vue de faire connaître les projets et les réalisations en matière de PPP, d'accroître les capacités à mobiliser le secteur privé et la promotion d'une politique de PPP en Méditerranée.

MAPF